

## CENTRE de GESTION

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 29 mars 2024

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

14

**Pouvoirs :**

6

**Nombre d'absents**

13

**Nombre de votants**

20

**Quorum**

14

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Gilles PÉAN Président du SIRPRS de Fresnay le Comte – Meslay le Vidame, suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

**Pouvoirs :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir Jacky GAULLIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

**Absents excusés :**

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives
- Laurent ARCHENault, payeur départemental

## Délibération 2024 – D – 13

Conseil

### Séance du 29 mars 2024

#### Objet : Subvention 2024 au Comité des Œuvres Sociales des Agents du centre de gestion

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière

Le personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir bénéficie d'avantages par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales (COS) alimenté par une subvention.

Le montant de la subvention 2023 s'élevait à 12 000 € pour les agents du CDG et leurs familles.

La Présidente du COS a adressé une demande de subvention de 12 000€ pour l'année 2024, accompagnée du bilan moral et financier au titre de l'année 2023.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents (plusieurs recrutements supplémentaires sont intervenus ces dernières années et à venir) et au vu des activités régulièrement programmées, sachant qu'il est toujours privilégié la mise en œuvre d'actions collectives modulées en fonction du revenu imposable, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 12 000€ (maintien du montant précédemment versé).

Les membres du Bureau, réuni le 14 mars 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire une somme de 12000 € au budget prévisionnel 2024, au titre de la subvention (article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »)
- d'autoriser son versement.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET